



138506 - Les anges disposent-ils d'une volonté et d'un choix ? Peuvent-ils désobéir à leur Créateur ?

question

Je voudrais savoir si les anges obéissent à Allah de leur propre gré. On m'a informé qu'ils disposent d'un libre arbitre et d'un choix qui leur permet d'obéir ou de désobéir mais ils ont opté résolument pour l'obéissance. Les arguments fournis pour expliquer leur liberté résident dans le verset n°30 de la sourate 2 puisque les anges s'y expriment spontanément sans attendre qu'Allah leur en ait donné l'ordre.

En plus, on m'a donné à titre d'argument le hadith selon lequel Gabriel s'est permis de fermer la bouche de Pharaon parce qu'il craignait qu'il bénéficiât de la miséricorde divine et qu'Allah ne lui en avait pas donné l'ordre. On m'a donné un autre argument logique selon lequel si les anges étaient comme des joués ou des robots, ils ne mériteraient pas de louange.

Je pose cette question car Cheikh Omar Souleymane al-Alachqar a écrit dans son livre sur les anges que ceux-ci peuvent désobéir à Allah, idée répétée dans le livre de l'imam Souyouti intitulé *al-Habaik fii akhbaar al-malaick* dans lequel il dit que les anges sont infaillibles.

L'idée selon laquelle les anges ne disposent pas d'un libre arbitre est reçue du Compagnon Abdoullah ibn Salsam. Voir al-Hakim dans *Moustadrakou Sahihahyn* admis par adh-Dhahabi.

Pouvez-vous clarifier lequel des deux avis serait juste selon le Coran et la Sunna ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, l'un des piliers de la foi en Allah le Très-Haut consiste à croire aux anges rapproché. Sous ce rapport, le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) était en public lorsque



Gabriel se présenta à lui et lui dit : « Que signifie la croyance ? Il lui dit : « La foi c'est croire en Allah, en Ses anges, en Ses livres, en Sa rencontre, en Ses Messagers et en la Résurrection. » Qu'est-ce que l'islam, lui dit-il ?- L'islam c'est adorer Allah sans rien Lui associer, observer la prière, payer la Zakat prescrite, jeûner le Ramadan. »- Que signifie l'*Ishaan*, lui dit-il ?-C'est adorer Allah comme si tu Le voyais sachant qu'Il te voit, même si tu ne Le vois pas. » (Rapporté par al-Boukhari,50 et par Mouslim,9) Voir la réponse à la question n° [14610](#) pour découvrir les croyances relatives aux nobles anges.

Deuxièmement, les anges sont des créatures parmi les créatures d'Allah, une partie de Ses esclaves-serviteurs, naturellement affectés à Son adoration. Les arguments tirés du Coran et de la Sunna allant dans ce sens sont nombreux. Il en est cette parole du Très-Haut : « Ô vous qui avez cru ! Préservez vos personnes et vos familles, d'un Feu dont le combustible sera les gens et les pierres, surveillé par des Anges rudes, durs, ne désobéissant jamais à Allah en ce qu'Il leur commande » (Coran,66 :6) et « Ils craignent leur Seigneur, au-dessus d'eux, et font ce qui leur est commandé. » (Coran,16 :50)

Après avoir évoqué le récit de Harout et Marout et ses différentes versions chez les gens du Livre et affirmé qu'ils avaient désobéi à Allah après qu'Il leur eut donné la sensation du plaisir, al-Qourtboui dit : « Tout ça est faible et bien éloigné d'Ibn Omar et d'autres. Ce n'est pas exact parce qu'exclu par les principes selon lesquels les anges sont les confidents d'Allah chargés de transmettre Sa révélation à Ses Messagers « ne désobéissant jamais à Allah en ce qu'Il leur commande » (Coran,66 :6) « Et ils dirent: « Le Tout Miséricordieux s'est donné un enfant. Pureté à Lui ! Mais ce sont plutôt des serviteurs honorés. »

Ils ne devancent pas Son Commandement et agissent selon Ses ordres. » (Coran,21 :26-27)

Si on se réfère à la raison, on n'exclut pas qu'ils puissent commettre une désobéissance ou faire le contraire de ce qui leur est demandé ou qu'ils éprouvent du plaisir. Car le pouvoir d'Allah dépasse tout ce qui est imaginable. Ce qui justifie la peur des Prophètes, des saints supérieurs et des ulémas. Quant au fait que les anges aient effectivement désobéi à Allah, on ne peut le savoir qu'en l'entendant (de source sûre). Ce qui ne s'est pas avéré. » Voir *Tafsir* al-Qourtboui (2/52).



Ibn al-Qayyim (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Le terme *malak* désigne un envoyé exécuteur de l'ordre d'autrui. Il ne détient aucun pouvoir car seul Allah, l'Un, le Dominateur le possède. Les anges exécutent Son ordre. « « Le Tout Miséricordieux s'est donné un enfant. Pureté à Lui ! Mais ce sont plutôt des serviteurs honorés. »

Ils ne devancent pas Son Commandement et agissent selon Ses ordres. » (Coran,21 :26-27) »;

« « Ils craignent leur Seigneur, au-dessus d'eux, et font ce qui leur est commandé. »

(Coran,16 :50) ; « ne désobéissant jamais à Allah en ce qu'Il leur commande » » (Coran,66 :6) Ils ne descendent que suite à Son ordre et n'agissent qu'après Son ordre. Ils sont des esclaves honorés. Figure parmi eux les placés en rang ; ceux qui glorifient. Il n'y a entre eux aucun qui n'occupe pas une position bien connue qu'il ne dépasse pas et qui exécute une tâche sur la base d'un ordre reçu ; ils ne font ni plus ni moins. Les supérieurs sont ceux qui se trouvent auprès de Lui. Ils ne s'estiment pas trop importants pour L'adorer et ne se lassent pas ; ils Le glorifient nuit et jour sans répit. » Voir Ighathatou Lahfan (2/127)

Ceci se confirme dans le fait qu'Allah le Très-Haut les a privé de plaisir qui favorise passion, péché et désobéissance.

Cheikh al-islam Ibn Taymiyyah (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « C'est dans ce sens qu'Abou Baker Abdoul Aziz, un de nos condisciples et d'autres, ont dit : les anges sont créés dotés de raison mais privés de plaisir, et les animaux sont créés dotés de plaisir mais privés de raison, et l'homme est créé dotés de raison et de plaisir. Celui dont la raison domine le plaisir est meilleur que les anges. Celui dont le plaisir domine la raison est inférieur aux bêtes. » Recueil des avis juridiques consultatifs (15/428-429)

Cheikh Muhammad al-Amine Chinqiti (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « La preuve fournie par celui qui avance qu'Iblis n'est pas issu originellement des anges est tirée de deux faits : le premier est l'infailibilité des anges qui exclut qu'ils puissent commettre le péché commis par Iblis puisque le Très-Haut dit d'eux : « Ô vous qui avez cru ! Préservez vos personnes et vos familles, d'un Feu dont le combustible sera les gens et les pierres, surveillé par des Anges rudes, durs, ne désobéissant jamais à Allah en ce qu'Il leur commande, et faisant strictement ce qu'on



leur ordonne.. » (Coran,66 :6) et dit : « Ils ne devancent pas Son Commandement et agissent selon Ses ordres. » (Coran,21 :27) Voir *adhwaa al-Bayaan* (3/356) Voir Recueil des avis juridiques consultatifs du Cheikh al-Outhaymine (1/233)

Deuxièmement, l'infailibilité des anges ne signifie pas qu'ils n'ont pas de choix ou qu'ils sont contraints à obéir malgré eux puisqu'ils seraient comme des joués ou des robots , comme dit dans la présente question. Les honorables anges d'Allah transcendent bien cet état. Au contraire, Allah le Très-Haut a évoqué leur infailibilité pour leur rendre hommage. Or, il est bien connu qu'on ne loue pas quelqu'un pour son incapacité d'obéir et de choisir ce qu'il fait ou ne fait pas. On loue plutôt celui qui est capable de faire les deux choix.

Les prophètes et messagers d'Allah issus des humains sont protégés contre la mécréance, le mensonge et les turpitudes, par exemple, à l'avis de tous. Cependant, cela ne signifie pas qu'ils ne peuvent pas croire ou ne pas croire ou qu'ils n'ont pas choisi de croire et d'obéir volontairement et éviter la mécréance et les turpitudes délibérément. Ils ont bien agi volontairement parce qu'ils sont protégés du contraire en raison de l'assistance qu'Allah leur a accordé dans tous les cas.

Il en est de même pour les nobles anges. Car Allah le Très-Haut les assiste dans toutes leurs conditions et durant leur temps, et les a protégés contre la désobéissance. Ce qui ne signifie pas qu'ils n'ont pas le choix et ne sont pas louables pour leur statut.

Les démons sont rabaissés dans l'ensemble de leur conditions. Ils ne choisissent pas la foi et l'obéissance (envers Allah) bien qu'en ayant la capacité. Ils sont dénigrés en raison de leur mécréance et leur désobéissance. Et ils seront châtiés pour les avoir choisis et pratiqués.

Ibn Hazem (Puisse Allah lui a accordé Sa miséricorde) a dit : « Certains débiles d'esprit disent que les anges sont comme l'air et le vent, entendant par là qu'ils n'ont pas de choix. Il (Ibn Hazem) ajoute : c'est un mensonge, une indécence voire de la folie. Car tous les croyants des différentes religions, qui reconnaissent l'existence des anges, adhèrent à ce que le Coran et les traditions affirment à leur égard, à savoir qu'ils sont raisonnables, dévoués, et reçoivent ordres et interdits. Ce qui n'est pas le cas de l'air et du vent qui ne sont pas concernés par les obligations



cultuelles parce que privés de raison et soumis et gérés sans choix. » Voir *al-fasl fil milal wal ahwaa wa an-nihal* par Ibn Hazem (5/17)

Cheikh Omar al-Achqar (Puisse Allah le protéger) : « Il est possible de dire que les anges n'ont pas les mêmes charges que les humains. Quant à dire qu'ils n'ont pas de charge du tout, c'est un avis inacceptable. Car ils ont reçu l'ordre d'adorer Allah et de Lui obéir : « Ils craignent leur Seigneur, au-dessus d'eux, et font ce qui leur est commandé. » (Coran,16 :50) Le verset mentionne qu'ils craignent leur Maître. Or la crainte est une sorte de charge religieuse qui relève des meilleurs types d'adoration. Allah les qualifie encore en ces termes : « Il sait ce qui est devant eux et ce qui est derrière eux. Et ils n'intercèdent qu'en faveur de ceux qu'Il a agréés [tout en étant] pénétrés de Sa crainte » (Coran,21 :28) Voir *Aalam al-malaikah al-abraar*,p.21.

Nul doute que la responsabilité religieuse repose sur la raison, la connaissance, la capacité et la possibilité de choisir. Le consensus rapporté par l'imam Ibn Hazem (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) indique que les anges ont choisi librement d'obéir donc d'observer ordres et interdits parce que capable de le faire et jouissant de l'assistance soutenue d'Allah. Aussi ne peuvent-ils pas choisir la désobéissance envers leur Maître.

Voici d'autres arguments qui s'ajoutent à ceux indiqués ci-dessus :

1.La parole du Très-Haut : « des Anges rudes, durs, ne désobéissant jamais à Allah en ce qu'Il leur commande, et faisant strictement ce qu'on leur ordonne.» (Coran,66 :6). On ne qualifie quelqu'un de désobéissant que quand il agit délibérément ou n'exécute pas un ordre. Si les anges étaient naturellement incapables de désobéir, Allah ne leur rendrait pas hommage pour leur exécution des ordres. Et ce qu'ils s'abstiendraient de faire ne serait pas appelé désobéissance.

Cheikh al-islam, Ibn Taymiyyah (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Le désobéissant est celui qui s'abstient d'exécuter un ordre tout en état capable de le faire. S'il n'était pas capable de le faire, il ne serait pas désobéissant. La parole : « Ils ne désobéissent pas aux ordres qu'Allah leur donne. » n'expliquerait pas qu'ils exécutent les ordres reçus car l'incapable ne désobéit pas et n'exécute pas l'ordre qui lui est donné. La parole : « Ils font ce qui leur est ordonné.» Indique qu'ils



sont capables d'exécuter les ordres et ne manquent pas de le faire par incapacité ou par désobéissance. Celui qui reçoit un ordre ne s'abstient de l'exécuter pour l'une ou l'autre raison ; soit il est incapable, soit il est en désobéissance. S'il est obéissant et veut exécuter l'ordre et en est capable, l'objet de l'ordre se réalise nécessairement. C'est le cas des anges mentionnés. Ils ne désobéissent pas aux ordres d'Allah. Ils font ce qu'on leur demande de faire. » Recueil des avis juridiques consultatifs (13/61).

2. Le hadith d'Ibn Abbas selon lequel le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « Mon Maître s'est présenté à moi (en rêve) sous la plus belle image et m'a dit : Ô Muhammad ! J'ai répondu : *Labbayka rabbi wa sa'dayka* (me voici Seigneur, heureux de Te répondre)- « En quoi la communauté céleste se dispute ? »- « Je ne sais pas ,ô Seigneur ! etc. Ceci est corroboré par la parole du Très-Haut : « Je n'avais aucune connaissance de la cohorte sublime au moment où elle disputait. » (Coran, 38 :69) Allah le Très-Haut confirme ici que les anges se disputent. Cela renvoie à leur discussion des affaires citées dans le hadith, comme les grades et expiations. Voir le hadith et son commentaire dans la réponse à la question n°[1863](#).

3. Le hadith évoquant le cas de celui qui a tué cent âmes puis s'est repenti. A sa mort, les anges de la miséricorde se sont disputés avec les anges du châtiment à propos de son sort et Allah le Très-Haut a envoyé un ange pour leur servir d'arbitre. Ce hadith est cité dans les Deux Sahih. Voir la réponse à la question n° [65621](#). Prétendre que les anges sont comme des joués ou des robots est une allégation sans fondement, très éloignée de la vérité et sans rapport avec une investigation scientifique. Qu'elle est digne de la description faite par l'imam Ibn Hazem (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) qui l'a qualifié de mensonge dégoûtant, comme on l'a cité plus haut. Loin de là, ils sont des esclaves honorés qui disposent d'une volonté et qui accomplissent des actes d'obéissance de divers degrés et des pratiques culturelles de différentes sortes, même s'ils ne désobéissent à Allah jamais.

Quatrièmement, s'agissant du hadith d'Abdoullah ibn Salam évoqué par l'auteur de la présente question, en voici le texte : d'après Bishr ibn Shighaf, Abdoullah ibn Salam a dit alors que nous étions assis dans la mosquée un vendredi « Le vendredi est le jour le plus important . On y a créé



Adam. C'est en ce jour que l'heure (de la fin du monde) arrivera. Certes, la créature la plus chère à Allah, Aboul Qassim (Bénédictio et salut soient sur lui) a dit... Je lui ai dit : puisse Allah t'accorder Sa miséricorde) « Ô sont les anges ? » Il m'a regardé en riant. Puis il a dit : « Neveu ! Les anges sont des créatures comme le ciel , la terre, le vent, les nuages et l'ensemble des autres créatures qui ne désobéissent pas à Allah. » (Rapporté par al-Hakim dans al-Moustadrak (4/612) et par al-Bayhaqi dans *Dalail an-Noubuwwah* (5/485) et *Choaboul Imaan* (1/309 ,n°148).

Ce hadith s'arrête apparemment à Abdoullah ibn Salam et il n'est pas attribué au Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) directement. Il ne contient rien qui soutient clairement l'avis contraire mais juste probablement. L'autre probabilité est qu'il veut dire que les anges ne désobéissent pas mais ils exécutent les ordres qu'Allah leur donne comme le dont le ciel et la terre. Et il rejoint ce que nous avons avancé précédemment. Il ne signifie pas qu'ils sont dépourvus de volonté .

Les arguments déjà cités et tirés du Livre et de la Sunna et ce qui leur ressemble indiquent catégoriquement qu'ils disposent d'une volonté et d'une faculté de choisir. C'est e qu'Ibn Hazem dit avoir fait l'objet d'un consensus des ulémas.

Allah le sait mieux.